

Emploi: mesures d'incitation communautaires

2000/0195(COD) - 29/06/2001 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

Si dans l'ensemble la Commission se rallie au texte de la position commune, en particulier en ce qui concerne les modifications apportées par le Conseil en matière de comitologie, la Commission se refuse à accepter la réduction du budget de 55 mios EUR initialement prévus à 50 mios EUR, sachant que cette enveloppe financière résulte d'un calcul minutieux et sera probablement nécessaire pour subvenir aux besoins du programme durant la période considérée. Pour le reste, la Commission se félicite de la reprise massive par le Conseil des amendements du Parlement européen.